

## PRÉAMBULE

### INTRODUCTION

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » et à son décret d'application n° 2019-15 du 8 janvier 2019, portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes, Loro Piana France publie son Index sur l'égalité Femmes-Hommes.

### EN QUOI CONSISTE CET INDEX ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- Indicateur 1 – La suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables
- Indicateur 2 – La même chance d'avoir une augmentation tant pour les femmes que pour les hommes
- Indicateur 3 – Toutes les salariées augmentées à leur retour de congé maternité, dès lors que des augmentations ont été données en leur absence
- Indicateur 4 – Au moins 4 femmes dans les 10 plus hautes rémunérations  
L'objectif est d'assurer à tous les échelons hiérarchiques, et notamment aux postes de direction, une représentation plus équilibrée des deux sexes.

## INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

### BILAN

Au titre de l'année 2022, l'index de l'égalité Femmes-Hommes s'élève à 92/100 points pour Loro Piana France.

Cet indicateur est obtenu par la somme de points cumulés dont vous trouverez le détail ci-après.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1,74%	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles et de promotions (en points de %)	1	4,97%	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0			15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>78</b>		<b>85</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>92</b>		<b>100</b>